

Montréal, le 29 octobre 2007

Bob Benedetti

Vice-président

Commission permanente du conseil d'agglomération
sur les grands équipements et activités d'intérêt d'agglomération

Objet : réponse à l'étude publique sur l'aide à l'élite sportive

Monsieur Benedetti,

La présente constitue notre position en réponse aux sept questions de l'agglomération de Montréal en rapport avec le sport d'élite. Nous tenons à vous souligner que nous soutenons la position adoptée par Sport Québec. Premièrement, nous tenons à préciser qu'avant de parler de l'élite, il doit y avoir la pratique d'une activité physique récréative au départ exercée par tous les citoyens. L'activité physique doit donc être accessible à tous; en ce qui nous concerne, elle ne l'est pas encore et cette adaptation est un travail de base qui doit être fait à Montréal avant d'espérer attirer des événements d'envergure.

L'Association sportive des aveugles du Québec (ASAQ) est une corporation légalement constituée depuis 1979. Elle regroupe 4 clubs, dont 3 à Montréal, elle compte près de 400 membres et elle est active dans plus de 5 régions du Québec. La plupart de ses membres se situent dans la grande région de Montréal, grâce aux commodités inhérentes à cette ville : trottoirs, métro, etc. qui sont essentiels à la vie active des personnes vivant avec une déficience visuelle.

La ville de Montréal est l'une des villes du Québec avec la plus belle richesse d'infrastructures sportives déjà existantes : grâce

aux Olympiques de 1976, nous avons hérité de plusieurs centres d'entraînements. Seule la mise à jour et l'adaptation de ces diverses infrastructures récréatives restent à faire. L'ouverture aux citoyens et citoyennes de Montréal passe bien entendu par cette adaptation universelle à toute la clientèle, dont les personnes vivant avec une déficience visuelle. En annexe, plusieurs manières d'adapter, à petit prix, des installations déjà existantes à ce type de clientèle vous sont proposées. Une fois les adaptations concrétisées et médiatisées, le milieu pourra entreprendre l'organisation de jeux internationaux.

Alors que la pratique sécuritaire d'activités sportives est primordiale, l'accès à l'information est également une maille essentielle au tissu de la vie quotidienne d'une clientèle ayant une déficience visuelle. C'est pourquoi nous tenons à vous déposer ce document qui contient des moyens de permettre à tous d'accéder à une vie active.

Des travaux d'adaptations ont déjà été entrepris, mais ceux-ci avancent à un rythme extrêmement lent. Par exemple, pendant six ans nous avons fait des demandes répétées pour que des barrières de sécurité soient installées sous les escaliers du Centre Claude-Robillard et ces barrières n'ont finalement été installées que l'été dernier. Vous pourrez constater, en annexe, les multiples demandes qui ont été faites à ce sujet.

En espérant recevoir un appui de notre si belle ville aux potentiels multiples,



Nathalie Chartrand
Directrice générale

Association sportive des aveugles du Québec (ASAQ)

ANNEXE 1 - Accessibilité

Voici quelques exemples concrets d'adaptations qui améliorent l'accessibilité d'un endroit, afin d'orienter vos futurs travaux d'aménagement et d'accessibilité aux infrastructures déjà existantes.

1. Les trottoirs : Des trottoirs partant de la rue principale où est située l'entrée du site jusqu'à la dite entrée sont nécessaires. Un contre-exemple de ceci serait l'entrée de la piscine du Parc Olympique.
2. Les portes : Si les portes sont vitrées, une bande colorée traversant horizontalement celles-ci permet aux personnes handicapées visuelles de trouver la porte rapidement, surtout si toute la devanture est vitrée.
3. Les escaliers : Une bande de couleur contrastante sur la première et dernière marche d'un escalier permet aux personnes semi-voyantes de voir où débute et se termine l'escalier.
4. Les main courantes : Un gros bouton au début et à la fin de la main courante permet aux personnes aveugles complètes de savoir où débute et se termine l'escalier. Les meilleurs exemples de ceci sont les mains courantes du métro de Montréal.
5. Les barrières de sécurité : les barrières de sécurité placées sous des escaliers évitent que les personnes handicapées visuelles se cognent la tête sous ces escaliers, comme au Centre Claude-Robillard

6. Les ascenseurs : Les ascenseurs possédant du braille sur ou à côté des boutons permet aux personnes handicapées visuelles de s'orienter plus facilement et leur évite de longues pertes de temps.
7. Les indications : Des indications, à la hauteur des yeux en couleurs contrastantes et en très gros caractères permettent aux malvoyants de se rendre à bon port.
8. Les vestiaires : Des vestiaires bien éclairés aident les membres handicapés visuels à se déplacer aisément.
9. Salle de musculation : Les appareils devraient être disposés de manière aérée et peu encombrante, ce qui facilite les déplacements, que ce soit avec un chien-guide, une canne blanche ou seul.
10. L'ensemble du personnel: Tout le personnel devrait recevoir une formation sur l'accueil des personnes vivant avec une déficience visuelle, afin de mieux savoir comment les servir convenablement et avec respect.
11. Les dépliants : les dépliants annonçant les tarifs, les cours donnés, etc. devraient être disponibles en gros caractères pour les personnes semi-voyantes, permettant à celles-ci de lire les informations dont elles ont besoin.
12. Site Internet : Un site Web accessible aux personnes ayant une déficience visuelle, donc avec des documents non seulement en PDF, mais également en Word, est requis pour que les personnes ayant un handicap visuel puisse accéder à l'information.

Pour plus de renseignements à ce sujet vous pouvez consulter :

Jean-Marie D'Amour
Président fondateur

Coopérative Accessibilité Web
1751 rue Richardson, bureau 3.501
Montréal, QC
H3K 1G6

Téléphone : 514 312-3378
Sans frais : 1 877-315-5500
<http://www.accessibiliteweb.com>

Surtout n'hésitez pas à communiquer avec nous pour de plus amples informations. Nous vous serions reconnaissants de consulter des experts tels que nous ou l'Institut Nazareth et Louis-Braille, et non certaines associations qui ont la prétention de représenter toute la population handicapée visuelle.



Nathalie Chartrand
Directrice générale
Association sportive des aveugles du Québec (ASAQ)



Montréal, le 27 juin 2003

Monsieur Jean-Pierre Hunter
Centre sportif Claude-Robillard
1000, rue Émile-Journault
Montréal (Québec)
H2M 2E7

Objet : adaptation spécifique pour les non-voyants

Monsieur,

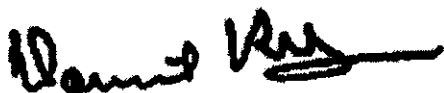
L'Association des sports pour aveugles de Montréal (ASAM) est un organisme à but non lucratif qui offre à ses membres une panoplie d'activités sportives parmi lesquelles on trouve le vélo-tandem.

Comme vous le savez sûrement, nous entreposons depuis plusieurs années déjà nos tandems dans un local situé à l'arrière de votre complexe sportif. Le problème est que plusieurs de nos membres se cognent la tête sous vos escaliers en traversant le Centre. Ni le chien-guide, ni la canne blanche ne peuvent détecter ces dessous d'escaliers. Certains de nos membres sont même quelque peu réticents à faire du vélo-tandem, car ils se sont heurtés à plus d'une reprise à ces fameux escaliers.

Nous voudrions vous proposer d'installer des barrières de sécurité sous ces escaliers afin d'éviter tout accident. Cela est vrai autant pour les escaliers du rez-de-chaussée que

pour ceux au sous-sol. Nous aimerions connaître vos intentions à ce sujet puisque cette demande a déjà été faite auprès de M. Yves Chabot il y a deux ans.

En vous remerciant de l'intérêt que vous porterez à cette lettre, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Daniel Roy', with a stylized flourish at the end.

Daniel Roy
Président
Association des sports pour aveugles de Montréal